

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf le dix décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de FABREZAN, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances en Mairie de Fabrezan, sous la présidence de Madame Isabelle GÉA, Maire.

Présents : MM GÉA Isabelle, BALLESTER Martine, BLANQUER André, BOUAMRIOU Fabien, JAUNEAU Michelle, PLOQUIN Nadine, VAREILLES Fabrice, SOLER Brigitte, RAUX Laurent BERROCAL Frédéric, SUDRE Danielle, CARILLO Alain.

Absents excusés : BARO Claudie qui a donné procuration à BLANQUER André, LABEIRIE Michel qui a donné procuration à BERROCAL Frédéric.

Mme Martine BALLESTER a été nommée secrétaire de séance

ADMISSION EN NON-VALEUR BUDGET GENERAL

Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'admettre en non-valeur, sur le budget général la somme de **38.46€**.

ADMISSION EN NON-VALEUR BUDGET ANNEXE « eau et assainissement »

Considérant que les sommes dont il s'agit, antérieures à 2016, ne sont point susceptibles de recouvrement ; que le Trésorier justifie, soit de poursuites exercées sans résultat, soit de l'impossibilité d'en exercer utilement, par suite de décès, absence, disparition, faillite, insolvabilité ou indigence des débiteurs ;

Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'admettre en non-valeur, sur le budget annexe « eau et assainissement » la somme de **4913.73€**, précise que ce montant a été inscrit au budget primitif.

APPROBATION DE LA CONVENTION ASCENDANTE ENTRE LA COMMUNE ET LA CCRLCM POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN AGENT D'ENTRETIEN DE LA COMMUNE DE FABREZAN POUR LE NETTOYAGE DE LA MEDIATHEQUE

Cette convention permet de fixer les modalités de mise à disposition, par la Commune de FABREZAN à la CCRLCM, d'un personnel nécessaire au nettoyage de la médiathèque intercommunale située sur ladite commune.

Elle est conclue pour une durée de 2 ans, à compter du 01/10/2018 au 30/09/2020 avec possibilité de renouvellement par reconduction expresse, et selon un coût unitaire horaire s'établissant à 18.18€.

CONCLUSION D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE DANS LA COLLECTIVITE

Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

- De recourir à l'apprentissage au sein des Services Techniques de la Collectivité pour permettre à des personnes âgées de 16 à 25 ans d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans les services de la collectivité.

- De nommer un maître d'apprentissage, dans le service concerné. Il aura pour mission de contribuer à l'acquisition par l'apprenti des compétences correspondant à la qualification recherchée ou au titre ou au diplôme préparé par ce dernier. Le maître d'apprentissage disposera pour exercer cette mission du temps nécessaire à l'accompagnement de l'apprenti et aux relations avec le centre de formation. A ce titre, il bénéficiera de la nouvelle bonification indiciaire de 20 points.
- Selon son âge, le diplôme préparé et la durée de la formation, l'apprenti percevra une rémunération équivalente à un pourcentage du SMIC

REMUNERATION DES HEURES COMPLEMENTAIRES DES AGENTS STAGIAIRES ET TITULAIRES :

Afin de réaliser le ménage dans les classes maternelles chaque jour, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la rémunération des heures complémentaires des agents à temps non complet affectés au service périscolaire ;

QUESTIONS DIVERSES

1°) Projet d'exploitation d'un nouveau parc éolien sur les communes d'Escales et Conilhac-Corbières

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur l'exploitation d'un nouveau parc éolien constitué de 5 aérogénérateurs en lieu et place du parc existant du Cers de 10 éoliennes sur le territoire des communes d'Escales et Conilhac-Corbières

2°) Projet d'exploitation d'un nouveau parc éolien sur la commune de Moux

Le Conseil Municipal, à trois voix contre et deux abstentions, émet un avis favorable au projet de création d'un parc de 5 éoliennes sur la commune de Moux.

3°) Débroussaillage au titre de la DFCI

Mme le Maire informe l'assemblée des travaux de débroussaillage en bordure de piste dans le secteur des côtes de Fabrezan. Ces travaux seront réalisés en 2020 par l'ONF dans le cadre de la Mission d'Intérêt Général au titre de la Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI) et sans contrepartie financière pour la Commune.

4°) Réfection des chemins communaux suite aux inondations

Mme le Maire informe que le Cabinet CETUR, Maître d'œuvre en charge du suivi du dossier, viendra présenter le programme des travaux ce mercredi 11 décembre à 9h30 à la Mairie.

5°) Festivités de fin d'année

Mr BOUAMRIOU présente le programme du Noël de l'école avec spectacle de magie et goûter offert aux enfants qui aura lieu le 20 décembre.

Mme BALLESTER présente le programme du village du père Noël organisé par le comité des fêtes, la municipalité et l'association SRAFBZ qui se déroulera le 22 décembre sur la place de la République.

Elle informe également qu'un concert de Noël aura lieu à l'église le 22 Décembre à 17h30 suivi d'un apéritif dînatoire offert par la municipalité.

6°) Mme le Maire informe que le CFA BTP de Lézignan-Corbières remettra leurs diplômes aux lauréats CAP BP de 2019 à la salle des fêtes de Fabrezan le 11 Décembre à 18h30. La municipalité offrira le verre de l'amitié.

7°) Sécurité des bâtiments communaux :

Mme le Maire informe le conseil que les bâtiments communaux seront prochainement équipés d'alarmes.

La séance est levée à 22h

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf le dix décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de FABREZAN, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances en Mairie de Fabrezan, sous la présidence de Madame Isabelle GÉA, Maire.

Présents : MM GÉA Isabelle, BALLESTER Martine, BLANQUER André, BOUAMRIOU Fabien, JAUNEAU Michelle, PLOQUIN Nadine, VAREILLES Fabrice, SOLER Brigitte, RAUX Laurent BERROCAL Frédéric, SUDRE Danielle, CARILLO Alain.

Absents excusés : BARO Claudie qui a donné procuration à BLANQUER André, LABEIRIE Michel qui a donné procuration à BERROCAL Frédéric.

Mme Martine BALLESTER a été nommée secrétaire de séance

ADMISSION EN NON-VALEUR BUDGET GENERAL

Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'admettre en non-valeur, sur le budget général la somme de **38.46€**.

ADMISSION EN NON-VALEUR BUDGET ANNEXE « eau et assainissement »

Considérant que les sommes dont il s'agit, antérieures à 2016, ne sont point susceptibles de recouvrement ; que le Trésorier justifie, soit de poursuites exercées sans résultat, soit de l'impossibilité d'en exercer utilement, par suite de décès, absence, disparition, faillite, insolvabilité ou indigence des débiteurs ;

Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'admettre en non-valeur, sur le budget annexe « eau et assainissement » la somme de **4913.73€**, précise que ce montant a été inscrit au budget primitif.

APPROBATION DE LA CONVENTION ASCENDANTE ENTRE LA COMMUNE ET LA CCRLCM POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN AGENT D'ENTRETIEN DE LA COMMUNE DE FABREZAN POUR LE NETTOYAGE DE LA MEDIATHEQUE

Cette convention permet de fixer les modalités de mise à disposition, par la Commune de FABREZAN à la CCRLCM, d'un personnel nécessaire au nettoyage de la médiathèque intercommunale située sur ladite commune.

Elle est conclue pour une durée de 2 ans, à compter du 01/10/2018 au 30/09/2020 avec possibilité de renouvellement par reconduction expresse, et selon un coût unitaire horaire s'établissant à 18.18€.

CONCLUSION D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE DANS LA COLLECTIVITE

Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

- De recourir à l'apprentissage au sein des Services Techniques de la Collectivité pour permettre à des personnes âgées de 16 à 25 ans d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans les services de la collectivité.

- De nommer un maître d'apprentissage, dans le service concerné. Il aura pour mission de contribuer à l'acquisition par l'apprenti des compétences correspondant à la qualification recherchée ou au titre ou au diplôme préparé par ce dernier. Le maître d'apprentissage disposera pour exercer cette mission du temps nécessaire à l'accompagnement de l'apprenti et aux relations avec le centre de formation. A ce titre, il bénéficiera de la nouvelle bonification indiciaire de 20 points.
- Selon son âge, le diplôme préparé et la durée de la formation, l'apprenti percevra une rémunération équivalente à un pourcentage du SMIC

REMUNERATION DES HEURES COMPLEMENTAIRES DES AGENTS STAGIAIRES ET TITULAIRES :

Afin de réaliser le ménage dans les classes maternelles chaque jour, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la rémunération des heures complémentaires des agents à temps non complet affectés au service périscolaire ;

QUESTIONS DIVERSES

1°) Projet d'exploitation d'un nouveau parc éolien sur les communes d'Escales et Conilhac-Corbières

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur l'exploitation d'un nouveau parc éolien constitué de 5 aérogénérateurs en lieu et place du parc existant du Cers de 10 éoliennes sur le territoire des communes d'Escales et Conilhac-Corbières

2°) Projet d'exploitation d'un nouveau parc éolien sur la commune de Moux

Le Conseil Municipal, à trois voix contre et deux abstentions, émet un avis favorable au projet de création d'un parc de 5 éoliennes sur la commune de Moux.

3°) Débroussaillage au titre de la DFCI

Mme le Maire informe l'assemblée des travaux de débroussaillage en bordure de piste dans le secteur des côtes de Fabrezan. Ces travaux seront réalisés en 2020 par l'ONF dans le cadre de la Mission d'Intérêt Général au titre de la Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI) et sans contrepartie financière pour la Commune.

4°) Réfection des chemins communaux suite aux inondations

Mme le Maire informe que le Cabinet CETUR, Maître d'œuvre en charge du suivi du dossier, viendra présenter le programme des travaux ce mercredi 11 décembre à 9h30 à la Mairie.

5°) Festivités de fin d'année

Mr BOUAMRIOU présente le programme du Noël de l'école avec spectacle de magie et goûter offert aux enfants qui aura lieu le 20 décembre.

Mme BALLESTER présente le programme du village du père Noël organisé par le comité des fêtes, la municipalité et l'association SRAFBZ qui se déroulera le 22 décembre sur la place de la République.

Elle informe également qu'un concert de Noël aura lieu à l'église le 22 Décembre à 17h30 suivi d'un apéritif dînatoire offert par la municipalité.

6°) Mme le Maire informe que le CFA BTP de Lézignan-Corbières remettra leurs diplômes aux lauréats CAP BP de 2019 à la salle des fêtes de Fabrezan le 11 Décembre à 18h30. La municipalité offrira le verre de l'amitié.

7°) Sécurité des bâtiments communaux :

Mme le Maire informe le conseil que les bâtiments communaux seront prochainement équipés d'alarmes.

La séance est levée à 22h

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf le dix décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de FABREZAN, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances en Mairie de Fabrezan, sous la présidence de Madame Isabelle GÉA, Maire.

Présents : MM GÉA Isabelle, BALLESTER Martine, BLANQUER André, BOUAMRIOU Fabien, JAUNEAU Michelle, PLOQUIN Nadine, VAREILLES Fabrice, SOLER Brigitte, RAUX Laurent BERROCAL Frédéric, SUDRE Danielle, CARILLO Alain.

Absents excusés : BARO Claudie qui a donné procuration à BLANQUER André, LABEIRIE Michel qui a donné procuration à BERROCAL Frédéric.

Mme Martine BALLESTER a été nommée secrétaire de séance

ADMISSION EN NON-VALEUR BUDGET GENERAL

Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'admettre en non-valeur, sur le budget général la somme de **38.46€**.

ADMISSION EN NON-VALEUR BUDGET ANNEXE « eau et assainissement »

Considérant que les sommes dont il s'agit, antérieures à 2016, ne sont point susceptibles de recouvrement ; que le Trésorier justifie, soit de poursuites exercées sans résultat, soit de l'impossibilité d'en exercer utilement, par suite de décès, absence, disparition, faillite, insolvabilité ou indigence des débiteurs ;

Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'admettre en non-valeur, sur le budget annexe « eau et assainissement » la somme de **4913.73€**, précise que ce montant a été inscrit au budget primitif.

APPROBATION DE LA CONVENTION ASCENDANTE ENTRE LA COMMUNE ET LA CCRLCM POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN AGENT D'ENTRETIEN DE LA COMMUNE DE FABREZAN POUR LE NETTOYAGE DE LA MEDIATHEQUE

Cette convention permet de fixer les modalités de mise à disposition, par la Commune de FABREZAN à la CCRLCM, d'un personnel nécessaire au nettoyage de la médiathèque intercommunale située sur ladite commune.

Elle est conclue pour une durée de 2 ans, à compter du 01/10/2018 au 30/09/2020 avec possibilité de renouvellement par reconduction expresse, et selon un coût unitaire horaire s'établissant à 18.18€.

CONCLUSION D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE DANS LA COLLECTIVITE

Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

- De recourir à l'apprentissage au sein des Services Techniques de la Collectivité pour permettre à des personnes âgées de 16 à 25 ans d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans les services de la collectivité.

- De nommer un maître d'apprentissage, dans le service concerné. Il aura pour mission de contribuer à l'acquisition par l'apprenti des compétences correspondant à la qualification recherchée ou au titre ou au diplôme préparé par ce dernier. Le maître d'apprentissage disposera pour exercer cette mission du temps nécessaire à l'accompagnement de l'apprenti et aux relations avec le centre de formation. A ce titre, il bénéficiera de la nouvelle bonification indiciaire de 20 points.
- Selon son âge, le diplôme préparé et la durée de la formation, l'apprenti percevra une rémunération équivalente à un pourcentage du SMIC

REMUNERATION DES HEURES COMPLEMENTAIRES DES AGENTS STAGIAIRES ET TITULAIRES :

Afin de réaliser le ménage dans les classes maternelles chaque jour, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la rémunération des heures complémentaires des agents à temps non complet affectés au service périscolaire ;

QUESTIONS DIVERSES

1°) Projet d'exploitation d'un nouveau parc éolien sur les communes d'Escales et Conilhac-Corbières

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur l'exploitation d'un nouveau parc éolien constitué de 5 aérogénérateurs en lieu et place du parc existant du Cers de 10 éoliennes sur le territoire des communes d'Escales et Conilhac-Corbières

2°) Projet d'exploitation d'un nouveau parc éolien sur la commune de Moux

Le Conseil Municipal, à trois voix contre et deux abstentions, émet un avis favorable au projet de création d'un parc de 5 éoliennes sur la commune de Moux.

3°) Débroussaillage au titre de la DFCI

Mme le Maire informe l'assemblée des travaux de débroussaillage en bordure de piste dans le secteur des côtes de Fabrezan. Ces travaux seront réalisés en 2020 par l'ONF dans le cadre de la Mission d'Intérêt Général au titre de la Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI) et sans contrepartie financière pour la Commune.

4°) Réfection des chemins communaux suite aux inondations

Mme le Maire informe que le Cabinet CETUR, Maître d'œuvre en charge du suivi du dossier, viendra présenter le programme des travaux ce mercredi 11 décembre à 9h30 à la Mairie.

5°) Festivités de fin d'année

Mr BOUAMRIOU présente le programme du Noël de l'école avec spectacle de magie et goûter offert aux enfants qui aura lieu le 20 décembre.

Mme BALLESTER présente le programme du village du père Noël organisé par le comité des fêtes, la municipalité et l'association SRAFBZ qui se déroulera le 22 décembre sur la place de la République.

Elle informe également qu'un concert de Noël aura lieu à l'église le 22 Décembre à 17h30 suivi d'un apéritif dînatoire offert par la municipalité.

6°) Mme le Maire informe que le CFA BTP de Lézignan-Corbières remettra leurs diplômes aux lauréats CAP BP de 2019 à la salle des fêtes de Fabrezan le 11 Décembre à 18h30. La municipalité offrira le verre de l'amitié.

7°) Sécurité des bâtiments communaux :

Mme le Maire informe le conseil que les bâtiments communaux seront prochainement équipés d'alarmes.

La séance est levée à 22h

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf le dix décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de FABREZAN, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances en Mairie de Fabrezan, sous la présidence de Madame Isabelle GÉA, Maire.

Présents : MM GÉA Isabelle, BALLESTER Martine, BLANQUER André, BOUAMRIOU Fabien, JAUNEAU Michelle, PLOQUIN Nadine, VAREILLES Fabrice, SOLER Brigitte, RAUX Laurent BERROCAL Frédéric, SUDRE Danielle, CARILLO Alain.

Absents excusés : BARO Claudie qui a donné procuration à BLANQUER André, LABEIRIE Michel qui a donné procuration à BERROCAL Frédéric.

Mme Martine BALLESTER a été nommée secrétaire de séance

ADMISSION EN NON-VALEUR BUDGET GENERAL

Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'admettre en non-valeur, sur le budget général la somme de **38.46€**.

ADMISSION EN NON-VALEUR BUDGET ANNEXE « eau et assainissement »

Considérant que les sommes dont il s'agit, antérieures à 2016, ne sont point susceptibles de recouvrement ; que le Trésorier justifie, soit de poursuites exercées sans résultat, soit de l'impossibilité d'en exercer utilement, par suite de décès, absence, disparition, faillite, insolvabilité ou indigence des débiteurs ;

Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'admettre en non-valeur, sur le budget annexe « eau et assainissement » la somme de **4913.73€**, précise que ce montant a été inscrit au budget primitif.

APPROBATION DE LA CONVENTION ASCENDANTE ENTRE LA COMMUNE ET LA CCRLCM POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN AGENT D'ENTRETIEN DE LA COMMUNE DE FABREZAN POUR LE NETTOYAGE DE LA MEDIATHEQUE

Cette convention permet de fixer les modalités de mise à disposition, par la Commune de FABREZAN à la CCRLCM, d'un personnel nécessaire au nettoyage de la médiathèque intercommunale située sur ladite commune.

Elle est conclue pour une durée de 2 ans, à compter du 01/10/2018 au 30/09/2020 avec possibilité de renouvellement par reconduction expresse, et selon un coût unitaire horaire s'établissant à 18.18€.

CONCLUSION D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE DANS LA COLLECTIVITE

Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

- De recourir à l'apprentissage au sein des Services Techniques de la Collectivité pour permettre à des personnes âgées de 16 à 25 ans d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans les services de la collectivité.

- De nommer un maître d'apprentissage, dans le service concerné. Il aura pour mission de contribuer à l'acquisition par l'apprenti des compétences correspondant à la qualification recherchée ou au titre ou au diplôme préparé par ce dernier. Le maître d'apprentissage disposera pour exercer cette mission du temps nécessaire à l'accompagnement de l'apprenti et aux relations avec le centre de formation. A ce titre, il bénéficiera de la nouvelle bonification indiciaire de 20 points.
- Selon son âge, le diplôme préparé et la durée de la formation, l'apprenti percevra une rémunération équivalente à un pourcentage du SMIC

REMUNERATION DES HEURES COMPLEMENTAIRES DES AGENTS STAGIAIRES ET TITULAIRES :

Afin de réaliser le ménage dans les classes maternelles chaque jour, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la rémunération des heures complémentaires des agents à temps non complet affectés au service périscolaire ;

QUESTIONS DIVERSES

1°) Projet d'exploitation d'un nouveau parc éolien sur les communes d'Escales et Conilhac-Corbières

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur l'exploitation d'un nouveau parc éolien constitué de 5 aérogénérateurs en lieu et place du parc existant du Cers de 10 éoliennes sur le territoire des communes d'Escales et Conilhac-Corbières

2°) Projet d'exploitation d'un nouveau parc éolien sur la commune de Moux

Le Conseil Municipal, à trois voix contre et deux abstentions, émet un avis favorable au projet de création d'un parc de 5 éoliennes sur la commune de Moux.

3°) Débroussaillage au titre de la DFCI

Mme le Maire informe l'assemblée des travaux de débroussaillage en bordure de piste dans le secteur des côtes de Fabrezan. Ces travaux seront réalisés en 2020 par l'ONF dans le cadre de la Mission d'Intérêt Général au titre de la Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI) et sans contrepartie financière pour la Commune.

4°) Réfection des chemins communaux suite aux inondations

Mme le Maire informe que le Cabinet CETUR, Maître d'œuvre en charge du suivi du dossier, viendra présenter le programme des travaux ce mercredi 11 décembre à 9h30 à la Mairie.

5°) Festivités de fin d'année

Mr BOUAMRIOU présente le programme du Noël de l'école avec spectacle de magie et goûter offert aux enfants qui aura lieu le 20 décembre.

Mme BALLESTER présente le programme du village du père Noël organisé par le comité des fêtes, la municipalité et l'association SRAFBZ qui se déroulera le 22 décembre sur la place de la République.

Elle informe également qu'un concert de Noël aura lieu à l'église le 22 Décembre à 17h30 suivi d'un apéritif dînatoire offert par la municipalité.

6°) Mme le Maire informe que le CFA BTP de Lézignan-Corbières remettra leurs diplômes aux lauréats CAP BP de 2019 à la salle des fêtes de Fabrezan le 11 Décembre à 18h30. La municipalité offrira le verre de l'amitié.

7°) Sécurité des bâtiments communaux :

Mme le Maire informe le conseil que les bâtiments communaux seront prochainement équipés d'alarmes.

La séance est levée à 22h

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf le dix décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de FABREZAN, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances en Mairie de Fabrezan, sous la présidence de Madame Isabelle GÉA, Maire.

Présents : MM GÉA Isabelle, BALLESTER Martine, BLANQUER André, BOUAMRIOU Fabien, JAUNEAU Michelle, PLOQUIN Nadine, VAREILLES Fabrice, SOLER Brigitte, RAUX Laurent BERROCAL Frédéric, SUDRE Danielle, CARILLO Alain.

Absents excusés : BARO Claudie qui a donné procuration à BLANQUER André, LABEIRIE Michel qui a donné procuration à BERROCAL Frédéric.

Mme Martine BALLESTER a été nommée secrétaire de séance

ADMISSION EN NON-VALEUR BUDGET GENERAL

Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'admettre en non-valeur, sur le budget général la somme de **38.46€**.

ADMISSION EN NON-VALEUR BUDGET ANNEXE « eau et assainissement »

Considérant que les sommes dont il s'agit, antérieures à 2016, ne sont point susceptibles de recouvrement ; que le Trésorier justifie, soit de poursuites exercées sans résultat, soit de l'impossibilité d'en exercer utilement, par suite de décès, absence, disparition, faillite, insolvabilité ou indigence des débiteurs ;

Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'admettre en non-valeur, sur le budget annexe « eau et assainissement » la somme de **4913.73€**, précise que ce montant a été inscrit au budget primitif.

APPROBATION DE LA CONVENTION ASCENDANTE ENTRE LA COMMUNE ET LA CCRLCM POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN AGENT D'ENTRETIEN DE LA COMMUNE DE FABREZAN POUR LE NETTOYAGE DE LA MEDIATHEQUE

Cette convention permet de fixer les modalités de mise à disposition, par la Commune de FABREZAN à la CCRLCM, d'un personnel nécessaire au nettoyage de la médiathèque intercommunale située sur ladite commune.

Elle est conclue pour une durée de 2 ans, à compter du 01/10/2018 au 30/09/2020 avec possibilité de renouvellement par reconduction expresse, et selon un coût unitaire horaire s'établissant à 18.18€.

CONCLUSION D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE DANS LA COLLECTIVITE

Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

- De recourir à l'apprentissage au sein des Services Techniques de la Collectivité pour permettre à des personnes âgées de 16 à 25 ans d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans les services de la collectivité.

- De nommer un maître d'apprentissage, dans le service concerné. Il aura pour mission de contribuer à l'acquisition par l'apprenti des compétences correspondant à la qualification recherchée ou au titre ou au diplôme préparé par ce dernier. Le maître d'apprentissage disposera pour exercer cette mission du temps nécessaire à l'accompagnement de l'apprenti et aux relations avec le centre de formation. A ce titre, il bénéficiera de la nouvelle bonification indiciaire de 20 points.
- Selon son âge, le diplôme préparé et la durée de la formation, l'apprenti percevra une rémunération équivalente à un pourcentage du SMIC

REMUNERATION DES HEURES COMPLEMENTAIRES DES AGENTS STAGIAIRES ET TITULAIRES :

Afin de réaliser le ménage dans les classes maternelles chaque jour, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la rémunération des heures complémentaires des agents à temps non complet affectés au service périscolaire ;

QUESTIONS DIVERSES

1°) Projet d'exploitation d'un nouveau parc éolien sur les communes d'Escales et Conilhac-Corbières

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur l'exploitation d'un nouveau parc éolien constitué de 5 aérogénérateurs en lieu et place du parc existant du Cers de 10 éoliennes sur le territoire des communes d'Escales et Conilhac-Corbières

2°) Projet d'exploitation d'un nouveau parc éolien sur la commune de Moux

Le Conseil Municipal, à trois voix contre et deux abstentions, émet un avis favorable au projet de création d'un parc de 5 éoliennes sur la commune de Moux.

3°) Débroussaillage au titre de la DFCI

Mme le Maire informe l'assemblée des travaux de débroussaillage en bordure de piste dans le secteur des côtes de Fabrezan. Ces travaux seront réalisés en 2020 par l'ONF dans le cadre de la Mission d'Intérêt Général au titre de la Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI) et sans contrepartie financière pour la Commune.

4°) Réfection des chemins communaux suite aux inondations

Mme le Maire informe que le Cabinet CETUR, Maître d'œuvre en charge du suivi du dossier, viendra présenter le programme des travaux ce mercredi 11 décembre à 9h30 à la Mairie.

5°) Festivités de fin d'année

Mr BOUAMRIOU présente le programme du Noël de l'école avec spectacle de magie et goûter offert aux enfants qui aura lieu le 20 décembre.

Mme BALLESTER présente le programme du village du père Noël organisé par le comité des fêtes, la municipalité et l'association SRAFBZ qui se déroulera le 22 décembre sur la place de la République.

Elle informe également qu'un concert de Noël aura lieu à l'église le 22 Décembre à 17h30 suivi d'un apéritif dînatoire offert par la municipalité.

6°) Mme le Maire informe que le CFA BTP de Lézignan-Corbières remettra leurs diplômes aux lauréats CAP BP de 2019 à la salle des fêtes de Fabrezan le 11 Décembre à 18h30. La municipalité offrira le verre de l'amitié.

7°) Sécurité des bâtiments communaux :

Mme le Maire informe le conseil que les bâtiments communaux seront prochainement équipés d'alarmes.

La séance est levée à 22h